



Charte bienveillance

Horizons Open Sea Festival, c'est trois jours de fête positive dédiés aux musiques fusionnelles et aux expressions artistiques d'aujourd'hui.

À travers cette charte, nous appelons l'ensemble des festivalier-e-s, des bénévoles, des organisateur-ice-s et des artistes à respecter les individualités de **chacun-e. et** les règles de vivre-ensemble sur le festival.

Merci pour votre attention.

www.horizons-opensea.fr



En participant au festival Horizons Je m'engage à...



Respecter le consentement

Avoir un crush en festival, c'est bien. S'assurer qu'il soit réciproque avant d'aller plus loin, **est essentiel** ! Le consentement doit être donné librement et de manière enthousiaste et peut être retiré à tout moment. Personne ne doit rien à personne, et si tu as un doute, pose la question.



Être vigilant.e aux discriminations...

...que les autres et moi-même pouvons reproduire et me remettre en question si on me fait la remarque. Les discriminations peuvent être de nature : sexiste, raciste, homophobe, transphobe, lesbophobe, grossophobe, handiphobe...



Faire attention à mes limites et à celles des autres (alcool et autres produits psychoactifs)

Aucun comportement inapproprié ne peut être justifié par une consommation excessive. Chacun.e est responsable de soi-même et des autres.



Toujours être attentif.ve...

...à ce que les autres autour de moi peuvent subir : demander comment ça va, c'est déjà faire un pas !

Quels sont les comportements punis par la loi pénale ?

L'injure raciste, xénophobe, LGBTIQ+-phobe, sexiste envers une personne ou un groupe.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 33

L'outrage sexiste : comportements ou propos à connotation sexuelle non répétés.

Article 621-1 du Code pénal

Le harcèlement sexuel : comportements ou propos à connotation sexuelle répétés.

Article 222-33 du Code pénal

L'agression sexuelle : atteinte sexuelle non consentie (fesses, seins, sexe, bouche, cuisse).

Article 222-22 du Code pénal

Le viol : atteinte sexuelle non consentie avec pénétration sexuelle.

Article 222-3 du Code pénal

L'alcool et autres drogues ne peuvent excuser l'auteur ou présumer le consentement de la victime. Il s'agit au contraire de circonstances aggravantes. Une personne intoxiquée ou endormie n'est pas en capacité de consentir.

Que faire en tant que témoin ?

Comment réagir si l'on est témoin d'une agression ou d'un comportement inapproprié : la règle des 5D

Distraire

Si je vois une personne en difficulté, j'interviens avant que la situation ne dégénère pour distraire l'attention du harceleur·euse. Je peux lui demander l'heure, mon chemin ou même faire semblant de la connaître.

Déléguer

Si je ne me sens pas d'intervenir seul·e, je demande de l'aide à quelqu'un d'autre : festivalier·e, bénévole, membre de la sécurité... Ces personnes pourront m'aider à gérer cette situation.

Documenter

Si j'ai mon téléphone sur moi, je n'hésite pas à filmer ou photographier la scène. Dans ce cas, j'indique discrètement la date, l'heure et le lieu pour que ces informations figurent dans la vidéo. Non pas pour la diffuser sur les réseaux sociaux mais pour constituer des preuves que la victime pourra utiliser si elle souhaite porter plainte.

Diriger

Selon la situation et sans me mettre en danger, je peux directement intervenir auprès de la victime en demandant à l'agresseur·euse d'arrêter et de partir.

Dialoguer

Une fois l'agresseur·euse parti·e, je peux aller voir la victime pour la rassurer, lui dire qu'elle n'est pas seule et lui demander si elle a besoin de quoi que ce soit. Surtout, je ne la brusque pas et je lui explique que le comportement n'est pas normal et qu'elle n'est absolument pas fautive. Je lui demande si elle souhaite être redirigée vers l'organisation du festival, qui connaît le protocole à suivre en cas d'agression, ou directement vers l'association **Nous Toutes**.

Victime ou témoin, qui je contacte ?

1

Si tu es victime ou témoin d'un comportement déplacé ou d'une agression, sache que nous sommes là pour t'accompagner et t'aider !

Sur le site du festival, tu peux en parler directement à l'équipe de **Nous Toutes Brest**, sur leur stand.

Tu peux également te rapprocher du **stand prévention** ou d'un **membre de l'équipe**, ainsi que du **personnel de sécurité**.

Tous·tes sauront comment réagir et vers qui te rediriger pour que tu puisses t'exprimer sereinement.

2

Si tu préfères en discuter une fois le festival terminé, tu peux contacter le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles : www.finistere.cidff.info et/ou le Collectif Feministe Contre le Viol : www.cfcv.asso.fr.

Aucune forme de discrimination ou d'agression ne saurait être tolérée. À Horizons, tout le monde est bienvenu·e et peut danser sans être discriminé·e ou jugé·e. Toute personne se rendant responsable d'un acte de violence, verbale ou physique, pourra être expulsée de l'événement.

Un protocole de lutte contre les violences est mis en place sur le festival afin que l'ensemble de l'équipe organisatrice puisse prendre en charge de manière bienveillante et efficace les plaintes ou témoignages.

Un stand de discussion est tenu par **Nous Toutes Brest** et une safe zone est présente sur le site du festival afin d'assurer une bonne prise en charge des personnes victimes de violence.

